

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 14 (1943)

Heft: 3

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II. Etat de fortune**Actif :**

1. Mobilier		1.—	
2. Titres		500.—	
3. Disponibilités			
Caisse	54.08		
Compte de chèques	1'834.49		
Compte-courant N° 2567	29.85		
Dépôts : N° 431871	1'747.50		
N° 21894	2'526.30		6'192.22
4. Fonds de réserve :			
N° 531734	7'041.50		
N° 21314	18'581.20		
N° 12703	4'612.60		30'235.30
5. Avances			250.—
			<u>37'178.52</u>
	Total de l'actif		

Passif :

Aucune dette		—.—
	Fortune nette	<u>Fr. 37'178.52</u>

III. BILAN

Fortune nette au 31 décembre 1941	35'981.37
Fortune nette au 31 décembre 1942	37'178.52
Augmentation de fortune	<u>1'197.15</u>

Delémont, le 4 février 1943.

Le rendant-compte :
H. FARRON.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

1. *Cotisations* : Nous prions nos membres de bien vouloir utiliser le bulletin de versement ci-joint pour le paiement de leur cotisation 1945. Nous leur adressons le pressant appel d'effectuer ce versement jusqu'au 30 avril prochain, date après laquelle les cotisations non rentrées seront prélevées en remboursement. Le bulletin est servi gratuitement à tous les membres.
2. *Abonnement* : Les abonnés au bulletin sont invités à devenir membres de l'A. D. I. J., ou à nous verser jusqu'au 31 mars le prix de l'abonnement pour 1945 (4 fr.).